

Spécial Élections Professionnelles Snecma Propulsion Solide

Les Instances Représentatives du Personnel Et les Candidats SUD

L'élection du CE est un enjeu fort lors de la consultation des salariés. Il faut cependant insister sur l'importance de toutes les instances représentatives. Chaque voix apportée aux candidats SUD, en CE comme en DP, permettra de mieux défendre vos intérêts.

Le Comité d'Entreprise : L'institution du CE a été créée au lendemain de la libération dans le but d'associer plus étroitement les salariés à la marche de l'entreprise. Depuis, le dispositif légal a évolué. Actuellement la durée du mandat des élus au CE est de 4 ans (sauf accord unanime des organisations syndicales pour réduire cette durée). **Le CE a pour rôle la gestion des œuvres sociales et culturelles.** Pour financer ses activités, **le comité reçoit une subvention patronale** (en fonction de la masse salariale, elle est de 5,2% à SPS soit aujourd'hui près de 2,9 M€).

Dans son rôle économique, il est obligatoirement informé et consulté sur les questions intéressant l'organisation, la gestion et la marche générale de l'entreprise (notamment sur les mesures de nature à affecter le volume ou la structure des effectifs, la durée du travail, les conditions d'emploi, de travail, la formation et égalité professionnelle). Dans le cadre de sa mission économique, le CE peut être assisté par un expert extérieur à l'entreprise. **Dans certaines situations, le CE dispose d'un droit d'alerte** (possibilité d'intervention lors d'une procédure de restructuration engagée par l'employeur).

Les Délégués du personnel : Ils sont élus pour 4 ans comme les élus CE. **Leurs attributions sont de présenter à l'employeur toutes les réclamations individuelles et collectives des salariés.** Les réunions avec la direction se tiennent au minimum une fois par mois. **Mais les délégués peuvent assister un salarié chaque fois que cela est nécessaire.** Ils peuvent aussi saisir l'inspecteur du travail de toutes plaintes ou observations relatives à l'application de la réglementation du travail.

Le CHSCT : Ses membres sont élus par les titulaires DP et CE. Désignés pour 2 ans, ils sont 9 pour le Haillan et 3 au CAEPE. **Ils contribuent à la protection de la santé et à l'amélioration de la sécurité des salariés** (y compris les intérimaires et les salariés des entreprises extérieures).

Le CHSCT est associé à la recherche de solutions concernant l'environnement du travail (aménagement du lieu et des postes de travail) et l'organisation du travail (durée, charge, rythme, travaux pénibles,...) Dans tous ces domaines, il veille à l'application des règles, analyse les risques, formule des propositions. **Face à une situation de danger grave et imminent, le CHSCT dispose de prérogatives** permettant de contraindre l'employeur à engager des actions afin de revenir à des conditions de travail normales.

Les Délégués Syndicaux (DS) : Ils sont désignés par l'organisation syndicale et **négoient les accords collectifs. Seuls les syndicats représentatifs peuvent en désigner. Les DS sont issus des listes CE ou DP des élections professionnelles.** La loi 2008-789 du 20 août 2008 portant sur la « rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail » a modifié les règles de la représentativité syndicale. Dans l'entreprise, **le syndicat doit avoir recueilli au moins 10% des suffrages exprimés au premier tour des dernières élections des titulaires au comité d'entreprise pour être représentatif.** Tout accord collectif doit, pour être valide, avoir été signé par un ou plusieurs syndicats ayant recueilli au moins 30% des suffrages, lors de la mesure de l'audience, et ne pas faire l'objet de l'opposition de syndicats ayant recueilli une majorité de suffrages.

En votant nombreux pour les candidats SUD en CE et DP :

- ⇒ vous aurez également une influence déterminante sur la constitution des CHSCT
- ⇒ vous donnerez un poids important à la parole de SUD lors des négociations d'accords.

Élections Professionnelles 2010

Candidats SUD au Comité d'Entreprise

		Titulaires	Suppléants
Le Haillan et CAEPE	Collège n°1 Coef. 170 à 255	Sandrine GUILLO	David REY
	Collège n°2 Coef. 270 à 425	Nathalie BOURGEOIS Frédéric SEAUX Daniel BOUCHET Hubert GISCOS Frédéric OUDIN	Antonio BARRIO Jean-Pierre FONTA Xavier HAHN Mathieu JOUGUET Patrick BARBE
	Collège n°3 Ingénieurs et Cadres	Jean-Eric PELLETAN	Jean-Eric PELLETAN

Candidats SUD Délégués du Personnel

		Titulaires	Suppléants
Le Haillan	Collège n°1 Coef. 170 à 255	Clément BAUGE	Antoine MILLELIRI
	Collège n°2 Coef. 270 à 425 Ingénieurs et Cadres	Laurent CARAUX Arnaud BOURQUIN Jean-Luc VALEIX Gilbert LEGOBIEN Didier GAUTIER Laurent HAZERA Eric BOURDEL Jean-Eric PELLETAN Stéphane DEVIN Gaëlle TOLEDO	Daniel FESTY Guy POITEVIN Sébastien JIMENEZ Jean-Claude DUFAU Davy AMOUROUX Jean-François MARZAC Joël VALEMBOIS Jean BARLEMONT Denis LAPALU Philippe LODE
CAEPE	Collège Unique	Grégory SAURA Antonio BARRIO Eric BENALI	Eric BENALI Yves PINCHAULT Grégory SAURA